



Communiqué de presse

Embargo: 27.4.2021, 8h30

19 Criminalité et droit pénal

Privation de liberté: détenus en janvier 2021

Le nombre de personnes détenues en Suisse est au plus bas depuis 2011

La Suisse comptait 6316 personnes détenues le 31 janvier 2021, soit une diminution de l'effectif total de 8,4% par rapport au même jour de référence en 2020. La majorité des détenus (65%) exécutait une peine ou une mesure (y compris en exécution anticipée), 1986 personnes (31%) se trouvaient en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et 235 personnes (4%) étaient incarcérées pour d'autres raisons. Il y avait 73 détenus pour 100 000 habitants. Ces résultats sont tirés du relevé de l'Office fédéral de la statistique (OFS) sur la privation de liberté (FHE).

Parmi l'ensemble des 7397 places disponibles dans les 92 établissements de privation de liberté, 85,4% étaient occupées. Malgré une diminution du nombre des institutions de privation de liberté entre 2020 et 2021, la capacité totale des établissements a augmenté de 24 places de détention. Ceci confirme en outre la tendance à la fermeture des établissements de petite taille au profit de la mise en service de ceux pouvant accueillir plus de personnes.

L'effectif en détention «avant jugement» augmente légèrement

Au jour de référence, il y avait 1986 personnes détenues en détention provisoire ou pour des motifs de sûreté en Suisse, soit une augmentation de 4,4% par rapport au 31 janvier 2020. La majorité de ces 1986 personnes étaient des hommes (92,7%). Plus de trois quarts étaient âgés de plus de 24 ans (76,4%).

En revanche, comparativement, les effectifs relevés dans les autres genres de détention ont tous diminué entre la fin du mois de janvier 2020 et la fin du mois de janvier 2021. Cette baisse se situe entre 10% en exécution (anticipée) de peine ou de mesure et 57% en mesures de contrainte selon la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI).

Baisse des incarcérations et des journées de détention en 2020

Le nombre de journées de détention passées dans les établissements pénitentiaires en 2020 a diminué de 8% par rapport à l'année 2019. En comparaison des autres types de détention, la diminution la plus importante en pourcentage concerne les personnes détenues en mesures de contrainte selon la LEI avec une baisse de 36,4%.

En calculant la moyenne du nombre de personnes détenues par jour, soit en divisant le nombre total des journées de détention par le nombre de jours que compte une année, 6277 personnes étaient détenues chaque jour en moyenne en Suisse en 2020 (2019: 6845 personnes). Le nombre total des incarcérations a quant à lui diminué de 13,4%, passant de 47 588 en 2019 à 41 224 en 2020.

Information concernant l'enquête

Le Relevé de la privation de liberté (FHE) est réalisé annuellement depuis 1988 auprès des institutions de privation de liberté en Suisse. Au jour du relevé, le 31 janvier, il recense notamment les effectifs de détenus selon le genre de détention, le sexe et la nationalité, ainsi que l'offre de places de détention. Sont également dénombrées les entrées, les journées de détention, les décès et les fuites de l'année précédente.

Au regard des discussions s'étant déroulées dans le cadre du Monitoring de la privation de liberté menées par le Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales (CSCSP) avec le concours de la Conférence des chefs des services pénitentiaires cantonaux (CCSPC), des trois Concordats sur l'exécution des peines et mesures et de l'Office fédéral de la statistique (OFS), une nouvelle liste officielle des établissements pénitentiaires a été arrêtée, avec effet immédiat, pour le début de l'année 2021.

La baisse observée dans les effectifs, les incarcérations et les journées de détention ne peut s'expliquer par la réduction du nombre des établissements pénitentiaires au regard de la détermination de la nouvelle liste, notamment car le nombre total de places de détention a augmenté entre 2020 et 2021. Cette baisse pourrait, parmi d'autres facteurs, être mise en relation avec la période de mesures de restriction vécues (en lien avec le coronavirus) depuis 2020. Il faudra néanmoins attendre quelques années pour en avoir la confirmation du point de vue de l'évolution à long terme.

Renseignements

Jonathan Donnet, OFS, Section Criminalité et droit pénal,
tél.: +41 58 485 03 90, e-mail: Jonathan.Donnet@bfs.admin.ch

Service des médias OFS, tél.: +41 58 463 60 13, e-mail: media@bfs.admin.ch

Offre en ligne

Autres informations et publications: www.bfs.admin.ch/news/fr/2021-0255

La statistique compte pour vous: www.la-statistique-compte.ch

Abonnement aux NewsMails de l'OFS: www.news-stat.admin.ch

Le site de l'OFS: www.statistique.ch

Accès aux résultats

Ce communiqué est conforme aux principes du Code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Ce dernier définit les bases qui assurent l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des services statistiques nationaux et communautaires. Les accès privilégiés sont contrôlés et placés sous embargo.

Les membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) ont reçu les résultats du présent communiqué de presse préalablement (soit 3 jours ouvrables).